
Fin de partie : l'échec politique de l'alternance et la transition prolongée

*Jean-Noël Ferrié**

L'année 2002 marque la fin de l'alternance initiée par Hassan II. Sans doute s'agit-il d'une fin honnête mais certainement pas d'une fin glorieuse : avec le temps, le gouvernement Youssoufi n'apparaissait mû que par le désir de « réussir » les élections législatives de 2002. Or, il serait hasardeux d'affirmer que l'USEP comme, plus généralement, la Koutla ait gagné ces élections : premièrement, parce qu'elle n'a pas remporté une majorité de sièges ; deuxièmement, parce que le Premier ministre n'a pas été choisi en son sein, le roi ayant désigné une personnalité indépendante relevant de lui seul, ministre de l'Intérieur dans le précédent gouvernement. Ce choix alliant un gouvernement composé de membres de la Koutla, de techniciens et d'hommes du roi, et réservant la primature à l'un d'eux, nous ramène à la version de l'alternance proposée par Hassan II, en 1995, à l'ancienne opposition. C'est donc bien la suprématie de la monarchie qui se trouve ainsi consacrée, mais pouvait-on en douter ?

Certes, parmi les régimes autoritaires de la région (qui n'en connaît, au demeurant, pas d'autres), le Maroc sera sans doute allé le plus loin dans la politique de libéralisation, c'est-à-dire d'ouverture de la sphère publique sans mise en cause des titulaires suprêmes du pouvoir¹, et, sans doute, cette libéralisation aura-t-elle contribué à modifier l'activité politique elle-même, si ce n'est en ce qui concerne la dévolution du pouvoir suprême au souverain, du moins en ce qui concerne les processus décisionnels portant sur les politiques publiques. C'est ainsi que le consensus s'est imposé comme mode de décision normal pour les choix publics. Cette pratique, voulue par Hassan II comme condition de l'alternance, puis tant subie que voulue par les bénéficiaires de l'alternance eux-mêmes pour pallier les effets délétères du morcellement de la majorité, cette pratique du consensus, donc, a certainement favorisé l'élargissement des espaces de discussions et la « désectorisation » des réseaux politiques², permettant notamment de mêler des personnels politiques et « techniques » dont les parcours furent sensiblement différents. Ce gain a eu, cependant, comme contrepartie ce que l'on ne

* MAE-CEDEJ, Le Caire

1. Sur la distinction « libéralisation »/ « démocratisation », voir Brynen, Korany et Noble (1995, p. 3).

2. Au sens de Michel Dobry (1986).

peut que considérer comme une limitation, sinon un blocage, des réformes soumises à l'obligation consensuelle³. C'est ainsi que des chantiers comme la mise en place d'un Code du travail n'ont abouti qu'en juillet 2003, c'est-à-dire dix mois après la nomination du nouveau gouvernement et la fin de l'alternance. On peut imaginer, bien sûr, qu'une telle lenteur puisse avoir des répercussions sur la manière dont l'activité politique est perçue par les citoyens et se traduise par un accroissement de la désaffiliation politique. Toutefois, rien ne permet de le dire, *a priori*, comme rien ne permet de soutenir que cette désaffiliation profite, en tant que telle, aux islamistes. Rien ne permet de dire non plus qu'elle affecte les chances de la démocratisation : les transitions démocratiques n'ont jamais requis la mobilisation populaire, bien au contraire, et ont toujours été initiées par une partie des gouvernants. De ce point de vue, si la désaffiliation politique peut paraître une rhétorique appropriée aux acteurs de la vie politique, complémentaire à la rhétorique de « transition démocratique »⁴, elle n'est pas une cause déterminante des aléas subis par cette dernière. Le cours de la politique marocaine est, en effet, de lui-même et depuis plusieurs décennies, défavorable aux partis politiques, qui se caractérisent, outre par une absence de démocratie interne relativement courante dans ces organisations⁵, par une forte scissiparité⁶ et par la transhumance partisane de leurs élus, phénomènes qui, cumulés, signifient un retrait des partis de la vie sociale et une domination des jeux d'appareils. Sans doute ce retrait est-il la conséquence du trucage de la vie politique mis en place sous le règne précédent, mais ses effets n'en sont pas moins toujours délétères pour les partis, puisque l'engagement civique s'est clairement réorienté vers les actions de proximité non partisans ou vers la défense de « causes », bénéficiant au bien commun et relevant de la « société civile »⁷.

L'ouverture de l'année électorale

Chroniqueur critique mais partisan de la vie politique marocaine, Mustapha Schimi, affirme, dès le début de l'année, que les élections seront importantes, dans la mesure où elle doivent permettre « la mise sur pied d'un nouveau pacte fondateur à la hauteur des aspirations des marocains et des ambitions proclamées par le nouveau Roi » ; mais, il s'interroge en même temps sur le fait que ces élections ne disposent pas encore d'une loi électorale définissant le mode de scrutin et que le projet de loi est « ballotté de commissions en commissions »⁸. À ce stade, il semble que le scrutin de liste soit retenu, à l'échelle provinciale et préfectorale, sans que l'on sache comment seront attribués les sièges non pourvus, au plus fort reste ou à la plus forte moyenne⁹. Mustapha Schimi note, en outre, l'obsession consensuelle manifestée par le ministre de l'Intérieur : « C'est également curieux de voir le ministre de l'Intérieur déclarer qu'il entend le consensus entre les partis de la

3. Voir, Ferrié (2000, 2002, 2003).

4. Sur les usages de cette rhétorique, voir Catusse et Vairel (2003).

5. Voir Duverger (1981).

6. Voir Santucci (2001).

7. Voir Benmani-Chraïbi (2003).

8. M. Schimi, « Les prochains (*sic.*) échéances électorales seront décisives pour le Maroc. La mère des batailles », *Maroc-Hebdo international*, 11-17 janvier 2002.

9. *Ibid.*

majorité comme si le volontarisme politique devait être à la remarque des préoccupations politiciennes et électoralistes »¹⁰. Dans le même temps, les commentaires de la presse partisane sur la continuation des réformes semblent quelque peu éloignés de la réalité, à l'instar de cette déclaration de Ahmed Zaki dans *Al-Bayane* : « Nos espoirs, loin d'être déçus, sont au contraire bien vivants. Ils reposent sur la capacité du mouvement national et démocratique à élever le degré de mobilisation dans ses rangs pour faire de 2002, l'année de la réalisation des réformes en préparation. Ce qui suppose le renforcement de l'union de toutes les forces de progrès pour aborder les prochaines échéances avec audace et fermeté, de telle sorte que notre peuple puisse s'exprimer en toute liberté et en connaissance de cause »¹¹. On peut, en effet, se demander si parler de réformes a bien un sens alors même qu'une législature s'est quasiment écoulée dans l'inertie relative. Cependant, cette situation en demi-teinte semble plutôt satisfaire les « décideurs », puisqu'un sondage paru dans *La Vie économique* montre que ceux-ci souhaitent, au lendemain des élections législatives, un Premier ministre à la fois socialiste ou technocrate, mélange de Youssoufi et de Driss Jettou, tout en souhaitant une dépolitisation continue de la vie politique :

« Ils [les décideurs] voudraient un Premier ministre socialiste, technocrate et ne dépassant pas 50 ans. De manière spontanée, ils optent volontiers pour Youssoufi, Abbès El Fassi ou encore Mourad Chérif. Mais sur une liste « fermée », ils penchent plutôt vers Driss Jettou ou Abbès El Fassi. Ce sont là les surprenants résultats d'un sondage Argos Marketing/*La Vie économique*, effectué récemment auprès d'un échantillon de 250 cadres supérieurs et chefs d'entreprise dont 40 % d'entre eux pensent que les prochaines élections ne seront pas transparentes. Premier constat : les sondés optent indifféremment pour un homme politique ou pas, ignorant ou refusant sciemment le jeu démocratique qui voudrait que le gouvernement soit issu de la majorité parlementaire. Second constat : des leaders de parti et des personnages politiques en vue ne trouvent pas grâce aux yeux des décideurs. Qui donc sera Premier ministre, sachant que, selon les sondés, l'USFP serait le parti majoritaire à l'issue des élections de septembre 2002 et que la coalition majoritaire serait socialiste-libérale ? Cette confusion de points de vue nous ramène à deux conclusions : il n'y a pas encore d'émergence d'un homme « fort » aux yeux des décideurs et les « politiques » se vendent mal... »¹².

10. *Ibid.*

11. *Al-Bayane*, 26 janvier 2002. Le même Ahmed Zaki fera preuve de la même satisfaction quelques jours plus tard à propos de l'action de la Koutla : « L'impression qui se dégage est que ce parti veut se défaire d'une alliance qui a pourtant permis de réaliser des changements qualitatifs importants ayant permis son accession à la gestion des affaires du pays. En effet, c'est grâce aux luttes menées dans ce cadre depuis le début des années 90 que le Maroc a rompu avec l'immobilisme, synonyme de régression, pour ouvrir une page nouvelle axée sur l'approfondissement de la démocratie et la mise en œuvre d'une véritable politique de développement. L'USFP considère-t-elle que la mission de la Koutla a été entièrement remplie et que les objectifs fixés ont été atteints en totalité ? L'USFP envisage-t-elle de mettre en œuvre de nouvelles alliances en dehors des forces politiques nationales et progressistes avec qui elle partage une vision commune et des préoccupations similaires ? La question mérite d'être posée et nécessite une réponse franche et sincère en cette période cruciale où le pays est appelé à subir un véritable examen de passage pour la réussite de la transition démocratique... » (*Al-Bayane*, 30 janvier 2002).

12. *La Vie économique*, 25-30 janvier 2002.

En fait, il semble que ni les élites économiques ni les élites gouvernementales ne soient profondément insatisfaites de l'action politique elle-même et, plus précisément, de la temporisation et du consensus. Au contraire, ce qui peut sembler comme une politique fondamentalement antinomique à l'idée de transition – les transitions doivent changer au moins quelque chose en échange de la préservation du reste¹³ – est présenté, ici, comme la condition même de la transition :

« Voilà un parti politique majoritaire, première force politique du pays, appelé à poursuivre la transition démocratique, qui a souffert d'une coalition trop éclatée et limite ingérable, qui va être jugé sur une politique qui n'est pas vraiment celle qu'il souhaitait mener, qui fait une analyse et en déduit une solution rationnelle et efficace, mais qui non seulement décide d'opter pour un mode de scrutin à la proportionnelle qui, théoriquement, ne lui est pas le plus favorable, mais prend sur lui d'être le plus fervent défenseur de ce choix et d'en convaincre ses partenaires comme ses adversaires. Troublant ? Non, pas si on inscrit ce choix dans la stratégie plus globale qui a présidé à l'acceptation par les socialistes marocains d'assumer la responsabilité de la démocratisation et du redressement économique et social. En réalité, c'est exactement le même esprit de compromis et de concessions au nom de l'intérêt de la nation, pas de l'hégémonie ou du profit partisan, qui avait présidé à la réalisation de l'alternance, c'est ce même esprit qui justifie aujourd'hui le choix socialiste du mode de scrutin à la proportionnelle »¹⁴.

Cette satisfaction affichée ne correspond pas à l'ensemble des opinions des acteurs de la vie politique, y compris à l'intérieur des partis de la majorité. Elle est néanmoins révélatrice du fait que les directions des partis n'entendent mettre en cause ni le choix de l'« alternance » ni la structuration de la coalition gouvernementale, quand bien même la distribution des places en son sein alimente-t-elle des stratégies concurrentielles.

Les relations entre les partis de la majorité et le mode de scrutin

Les stratégies concurrentielles des partis de la majorité apparaissent dans le choix du mode de scrutin, le scrutin de liste, c'est-à-dire l'introduction de la proportionnelle en remplacement du scrutin uninominal majoritaire à un tour, bien que le Premier ministre ait initialement préféré le scrutin majoritaire uninominal à deux tours, qui bénéficie aux partis bien implantés localement *et* nationalement, et oblige surtout les membres d'une coalition gouvernementale à former des alliances pré-électorales, c'est-à-dire à éviter, autant que faire se peut, les primaires dans les circonscriptions où l'opposition est forte et à passer des accords de désistement réciproques en prévision du second tour. Cette obligation est généralement difficile à mettre en œuvre entre les membres d'une coalition gouvernementale s'ils demeurent dans une relation concurren-

13. C'est l'idée bien connue selon laquelle on ne peut changer en même temps l'économie et le politique (par ex. Linz et Stepan, 1996 : idée qui ne s'applique toutefois pas aux transitions dans les pays de l'Europe de l'Est, voir Bunce, 2000) mais qu'il faut changer l'un – le partage politique – pour rendre l'autre – le dysfonctionnement de l'économie et l'absence de justice sociale – tolérable, (Prezworski, 1991).

14. *Libération*, 28 janvier 2002.

tielle - comme l'Istiqlal et l'USFP - , puisqu'elle implique de concéder préalablement des circonscriptions à des alliés, autrement dit à renoncer à un gain possible. Dans ce cas, le choix du scrutin de liste à la proportionnelle permet d'échapper aux risques délétères d'une concurrence interne¹⁵.

C'est le 16 janvier qu'a eu lieu, sous sa présidence, la réunion des partis, à laquelle étaient invités aussi bien les formations de la majorité que celles de l'opposition - ces dernières s'étant toutefois abstenues¹⁶ -, qui devait officialiser ce choix. On sait que la discussion avait longtemps porté sur la possibilité d'adopter un système mixte, mi-majoritaire, mi-proportionnel, plusieurs partis - ceux de l'opposition mais aussi des membres de la majorité - considérant que le scrutin majoritaire était plus adapté à la « sociologie » ou à la « mentalité » rurale. C'est d'ailleurs cet argument qui a provoqué, dès le lendemain de la réunion, une forte discordance à l'intérieur de la majorité, Mahjoubi Aherdane, président du Mouvement national populaire, parti centriste implanté dans le monde rural, se déclarant opposé au scrutin de liste à la proportionnelle : « Je dis que le scrutin de liste est un scandale. Une absurdité. Nous sommes pour le scrutin uninominal. Dans le monde rural, dans nos tribus et dans notre Sahara, le scrutin de liste est absolument inadéquat. Nous le pensons, nous le disons. Nous sommes alliés pour la concertation, pas pour l'alignement »¹⁷. Au-delà de cet incident qui n'empêchera pas l'adoption du mode de scrutin par le gouvernement, apparaît toute la difficulté pour la Koutla de gérer une majorité non pas exactement plurielle mais composite¹⁸, comme le souligne Mustapha Sehimi :

15. Les raisons du choix du mode de scrutin et du revirement du Premier ministre ont été diversement commentées. Voir, par exemple, Mohamed Chaoui (*L'Économiste*, 6 mai 2002) : « Ce système n'encourage pas le renouvellement de l'élite politique. Une majorité cohérente et serrée pour gouverner sera difficile à trouver. Youssoufi était pour le vote majoritaire à deux tours... Youssoufi n'était pas le seul à changer son fusil d'épaule. Le RNI d'Ahmed Osman était farouchement opposé à la proportionnelle. Le FFD aussi. Est-ce que les partis au pouvoir se sont convaincus que la proportionnelle était le seul système qui leur permettrait de rester aux commandes, c'est-à-dire une formule sur mesure pour rester aux affaires ? Dans ce cas, c'est le processus reprise de pouvoir par les citoyens qui en prend un coup... ».

16. L'opposition avait fait savoir, dans un communiqué, qu'elle n'entendait pas participer à une réunion où les choix étaient déjà faits et qui ne pouvait que « porter atteinte à sa dignité ».

17. *Maroc-Hebdo International*, 18-24 janvier 2002.

18. Sans doute est-ce pour pallier partiellement l'effet de l'émiettement des votes et la crainte d'une désaffection devant le scrutin de liste que le gouvernement a envisagé de rendre le vote obligatoire. C'est ce que suggère la vibrante défense du vote obligatoire par Mohamed El Ghas dans *Libération* (28 février 2002) : « Indécrottable réflexe microcosmique marocain : plus un sujet est complexe, plus la tendance est de lui opposer un simplisme au ras de la démagogie. Cette histoire de « vote obligatoire » souhaité par le gouvernement a donné lieu à une vaste cérémonie de « coupage » de cheveux en quatre. « Comment ? Ils veulent obliger les gens à voter ? Mais c'est contre la liberté de s'abstenir, c'est contre la possibilité de boycott... » feigne-t-on de s'étrangler dans certains milieux de la bienpensance médiatico-mondaine... Quel est l'ennemi, dans cette perspective, après le spectre de la fraude et du fric ? L'abstention, naturellement. Le danger de l'indifférence qui guette une société échaudée par les déceptions du passé et, dans certains secteurs, handicapée par l'ignorance, la faiblesse de l'encadrement politique, la méconnaissance de l'enjeu démocratique et l'absence de la culture et des traditions du même nom... Il n'y a, par conséquent, absolument rien à décréter en la matière, si ce n'est la mobilisation générale, avec des arguments et beaucoup d'investissement au plus près des citoyens, contre cette abstention... ».

« Ainsi, la bonne vieille bipolarisation des années soixante entre les partis issus du mouvement national et le “reste” n’est plus tellement valable : sans doute la Koutla s’en réclame mais cela ne relève-t-il pas davantage de la rhétorique ? De plus, l’ancienne opposition est partie prenante désormais dans la majorité et dans le gouvernement – et avec une position dominante. Un tel changement de statut ne peut que “brouiller” la lecture de l’échiquier politique de deux manières : tout d’abord, en banalisant la fonction d’opposition, réduite qu’elle est aujourd’hui à un rôle normal dans une démocratie pacifiée et consensuelle ; ensuite, en évacuant globalement les paramètres idéologiques des programmes des uns et des autres puisque tous, pratiquement, prônent le libéralisme social »¹⁹.

La majorité parlementaire est, en effet, étendue au-delà de la Koutla ; dès lors, la coalition gouvernementale, qui fut particulièrement difficile à gérer, apparaît encore plus menacée par les élections législatives, dans la mesure où chacun des partis qui la composent sera tenté de maximiser ses gains, indépendamment de l’intérêt collectif. C’est ainsi que l’Istiqlal entend à la fois complaire aux électeurs présumés de la mouvance islamique, en proclamant son attachement aux valeurs de l’islam²⁰, et aux réformateurs dépités par sa position sur le projet de loi sur « l’intégration de la femme dans le développement, en soutenant la présence d’un quota de sièges réservés aux femmes lors des élections législatives²¹. Le désir de l’Istiqlal d’attirer les électeurs de la mouvance islamique a été maintes fois exposé et commenté par la presse marocaine. Il était patent dans sa position vis-à-vis du projet de loi sur l’intégration de la femme²² en même temps qu’il exprime la philosophie politique floue – salafiste, sociale, libérale et nationaliste – propre de ce parti. La même question se pose sur sa situation politique, au début de l’année 2002, des membres de l’Istiqlal ayant pris « langue par le biais de la jeunesse istiqlalienne et de l’UGTM avec le PJD »²³. En même temps, il semble que les principaux partis de la majorité – l’USFP, l’Istiqlal et le RNI – aient commencé des échanges de vue

19. Mustapha Schimi, « Quel multipartisme ? », *Maroc-Hebdo International*, 15-21 février 2002.

20. Abbas al-Fassi déclare ainsi : « Nous n’acceptons plus le scrutin uninominal en raison de son passé sombre... Le Parti de l’Istiqlal entrera en alliance avec la Koutla et les forces qui partagent avec lui les valeurs islamiques et démocratiques... Un texte pour la moralisation de la vie publique retenu dans les tiroirs du S.G. du gouvernement... » (*L’Opinion*, 2 mars 2002).

21. C’est ainsi que Mohamed Idrissi Kaïtouni, directeur politique du journal istiqlalien, *L’Opinion*, écrivait dans son éditorial : « Fallait-il réserver 30 sièges aux femmes dans la nouvelle Chambre des Représentants qui sera élue au mois de septembre 2002 ? Cette question est posée par certains milieux qui s’interrogent sur l’opportunité de réserver une liste nationale aux femmes candidates et aussi sur la constitutionnalité d’une telle mesure. Or, sur le plan constitutionnel, il s’agit avant tout de lutter contre la discrimination dont sont victimes les femmes, largement sous représentées au Parlement, et de leur assurer une participation plus active à la vie publique... Il ne s’agit donc ni d’un quota au sens péjoratif du terme octroyé aux femmes, ni d’un don ou d’une faveur, mais d’abord d’un droit reconnu, d’une injustice partiellement réparée et d’une discrimination devenue intolérable et qui doit disparaître... » (*L’Opinion*, 28 février 2002). Au demeurant, cette position ne représente pas un risque politique majeur, dans la mesure où la mouvance islamiste a plutôt tendance à vouloir limiter la liberté privée des femmes que leur éventuelle liberté politique.

22. Voir Ferrié (2003a).

23. « Les alliances dangereuses », *Maroc-Hebdo International*, 18-24 janvier 2002.

afin de déterminer de quelle formation proviendra le prochain Premier ministre ²⁴.

Sans doute cette concurrence interne fut-elle active dans l'examen du nouveau code électoral par le Parlement qui eut lieu lors de la session extraordinaire de mars 2002. Celui-ci fut présenté devant la Commission de l'Intérieur par le ministre de l'Intérieur, Driss Jettou, qui assigna deux buts à la nouvelle législation : obtenir une carte politique réelle du Maroc et favoriser l'émergence d'élites compétentes ²⁵. Ces deux buts, quasiment dépolitisés, « technocratiques » aimerait-on dire, ne sont visiblement pas les mêmes que le but explicite des partis de la majorité qui est de remporter les élections. Le ministre a ainsi fort insisté sur ce que devaient faire les partis : « revoir leur organisation et veiller au choix de candidats compétents » ²⁶. On est tenté, à ce propos, d'évoquer la « pédagogie » hassanienne à l'égard des partis politiques qui a toujours consisté à réclamer d'eux du sérieux, de la retenue et du travail ²⁷. Driss Jettou a, d'ailleurs, insisté sur sa volonté de parvenir à un consensus sur cette question, consensus conforme au souhait du roi. On notera, cependant, que certains commentateurs ne croient pas à une implication de Mohammed VI ²⁸. Toutefois, ce point de vue n'est pas contradictoire : le roi peut avoir besoin d'élections crédibles avec de bons candidats sans pour autant avoir un intérêt particulier au mode de scrutin, la scissiparité caractéristique du système partisan marocain ²⁹ étant telle qu'aucun parti ou groupe de parti ne peut espérer former un bloc suffisamment homogène et stable pour s'imposer face à la monarchie et contester sa primatie. En fait, le roi a besoin d'élections incontestées – quelle que soit la configuration partisane – alors que les partis ont besoin d'élections victorieuses. Ceci explique sans

24. Selon Saïd Sadikki (« Le prochain Premier ministre », *La Gazette du Maroc*, 25 mars 2002). On ne peut, bien sûr, jamais savoir exactement si des discussions secrètes ont eu ou n'ont pas eu lieu et quels furent leurs résultats ; toutefois, le propos de S. Sadikki est vraisemblable et correspond assez aux caractéristiques de la vie politique marocaine. La question de la dévolution de la primature avait, on le sait, constitué un motif de discordance entre l'USFP et l'Istiqlal, lors de la mise en place de l'alternance, comme le rappelle l'auteur : « Ainsi donc, et si les urnes leur sourient, les istiqaliens verraient très bien Abbès El Fassi constituer le prochain cabinet. Depuis le temps qu'ils attendent que le poste leur échoie, leur appétit s'aiguise et leur jeune secrétaire général, qui ambitionne de réparer l'échec de M'hamed Boucetta, n'a jamais caché ni son ambition ni sa volonté de faire mieux que le gouvernement d'alternance dirigé par le frère, mais toujours ennemi, l'USFP qui, selon El Alam, a fait perdre au Maroc plus de quatre ans ! À l'Istiqlal, les bons sentiments et la cohésion gouvernementale, n'ont jamais empêché l'acidité de la critique ni la crudité du propos ».

25. Mohamed Chaoui, « Lois électorales : première séance houleuse », *L'Économiste*, 26 mars 2002.

26. *Ibid.*

27. Toute la relation de Hassan II aux partis est ponctuée de leçons de « civisme » (voir, par ex., Santucci, 1985).

28. Par exemple, Mustapha Schimi : « Titulaire en charge du ministère de l'Intérieur, Driss Jettou est ainsi venu défendre le projet de loi du gouvernement dont il est membre depuis quelque six mois. Va-t-il y mettre beaucoup d'ardeur ? Ou bien va-t-il se borner à ce que l'on appellera un service minimum. Relevant d'un département dit de souveraineté, il aura sans doute à montrer que ce texte n'implique aucun engagement royal particulier et qu'il relève plutôt de la comptabilité propre du Premier ministre et de l'USFP ainsi que des partis formant l'actuelle majorité » (« La bataille est engagée », *Maroc-Hebdo International*, 29 mars-4 avril 2002).

29. Voir Santucci (2001).

doute le fait que le ministre de l'Intérieur recherche, pour son propre compte, le consensus sur le mode de scrutin ; c'est ainsi que : « [Driss Jettou] a insisté sur le consensus avec la possibilité accordée à l'opposition d'introduire des amendements ne touchant pas à l'essentiel. Pour lui ce système n'est pas une fin en soi, mais un moyen démocratique pour composer une majorité cohérente »³⁰.

En fait, le scrutin de liste ne bénéficie qu'à des partis jouissant d'un électorat important et d'une base militante effective, mais ne pouvant espérer devenir majoritaires. En même temps, il peut profiter aux petits partis, du moins s'il n'existe pas de conditions restrictives leur imposant d'atteindre un pourcentage minimum. La présence d'une telle restriction place les petits partis dans la même situation que le scrutin majoritaire : ils perdent tout espoir d'être représentés. L'un des avantages du scrutin de liste à la proportionnelle, c'est qu'il rétribue équitablement les partis au détriment des notables, qui peuvent l'emporter localement mais n'appartiennent pas à un parti reconnu nationalement, c'est-à-dire pour lui-même et son projet politique³¹. Certains partis de la majorité sont, certes, des partis de militants, mais sont aussi des partis de notables, c'est incontestablement le cas de l'Istiqlal, du RNI (Rassemblement national des indépendants) et du MNP qui s'est d'ailleurs, on l'a vu, immédiatement opposé au nouveau mode de scrutin. Nombre de députés des partis de la majorité sont donc aussi des notables locaux³². On comprend que les réticences d'une partie des membres de la majorité ait affaibli (une fois de plus) la position du gouvernement ; à ceci s'est ajouté le refus de l'opposition et la volonté vraisemblablement royale d'aboutir à une position consensuelle³³. La conséquence de cela fut un sabordage du scrutin de liste proportionnel par le choix de circonscriptions de très petites tailles - avec trois ou cinq sièges à pourvoir - ce qui revenait à adopter le principe du scrutin majoritaire sous le couvert d'un scrutin de liste, la volonté de consensus l'emportant sur le choix politique d'un mode de scrutin assurant la lisibilité de la carte politique. En effet, un tel scrutin de petites listes - il y a, en effet, 91 circonscriptions électorales donc 91 scrutins locaux auxquels s'ajoute un scrutin national représenté par une liste majoritairement féminine - fait la part belle aux implantations locales, aux notabilités comme aux partis bien

30. Relation indirecte propos du ministre dans *L'Économiste*, 4 avril 2002.

31. Encore que les votes soient plus exactement orientés par l'identification à un parti qu'au choix résolu (et rationnel) de son programme (voir Pizzorno, 1986).

32. D'où la volonté de l'Union constitutionnelle (opposition) d'obtenir un vote de la loi au bulletin secret à la Chambre des représentants, comptant que nombre d'élus de la majorité voterait contre la loi : « ... Si le règlement intérieur est respecté, je peux vous assurer que le gouvernement va avoir de fâcheuses surprises [...] Je n'insinue pas [que certains députés de la majorité voteront contre leur camp], j'en suis sûr. Vous savez le mode de scrutin de liste ne fait pas des mécontents que dans le Wifak. À la Koutla, il y a une majorité silencieuse qui est farouchement opposée au choix gouvernemental » (Entretien avec Mohammed Abied, Secrétaire général par intérim de l'Union constitutionnelle, *L'Économiste*, 8 avril 2002).

33. Ce qui explique, par exemple, les démarches parallèles du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, le premier essayant de maintenir son projet, le second d'arriver à un consensus quitte à amender le projet. D'où le commentaire de Abdelmohsin El Hassouni, dans *L'Économiste* : « En outre c'est le nombre des intervenants qui surprend les observateurs. Tantôt c'est le ministère de l'Intérieur qui prend des initiatives [...] et contacte les différentes parties concernées. Tantôt, c'est le Premier ministre qui passe à l'action en réunissant sa majorité et en envoyant des messages aux partis du Wifaq, qui font la sourde oreille » (14 avril 2003).

implantés nationalement et défavorise les petites formations. C'est là le résultat normal d'un scrutin majoritaire qui, généralement, favorise le cumul de l'implantation locale et de la reconnaissance nationale. Ce constat peut, cependant, être quelque peu amer pour ceux qui avaient espéré une modification du partage des sièges grâce à une modification du scrutin, comme le remarquait le commentateur de *La Vérité* :

« Après deux semaines de suspens, les projets de loi électorale ont fini par être examinés sous toutes les coutures par les élus. Les règles du jeu favorisent, *a priori*, les grandes formations. Ce qui laisse un arrière goût amer aux petites formations qui sont dans l'alliance gouvernementale ou hors d'elle. De quoi les alliances de demain seront-elles faites ? Une question à plusieurs milliers de voix... Les grandes formations de la majorité, et les deux poids lourds de l'opposition, l'UC et le MP ont définitivement fixé les règles du jeu. Le scrutin se calculera sur la base de la plus forte moyenne, et le découpage électoral accouchera probablement de circonscriptions en peau de chagrin, de 3 à 5 sièges. les petites formations et le PJD, désorganisés et brouillons, ont laissé passer leur chance... Le vote en commission, mardi dernier, du projet de loi relative à la révision exceptionnelle des listes électorales a vu « passer » une autre occasion historique de moderniser un aspect décisif de la vie politique nationale. Un amendement, présenté par l'USFP et le PJD, ramenant à 18 ans l'âge de la majorité électorale, a été rejeté par une écrasante majorité... »³⁴.

Le déroulement de la campagne électorale et les résultats des élections

La loi électorale finalement choisie, il restait à mener campagne. Une élection se gagne tendanciellement sur un bilan rétrospectif³⁵, ce qui amène l'électorat, soit à proroger les gouvernants, soit à les remplacer. Au Maroc, une partie des gouvernants peut (désormais) être effectivement changée par l'élection. La majorité sortante risquait donc de subir une sanction rétrospective négative, son bilan s'avérant somme toute décevant. La dernière session parlementaire est emblématique de la cause principale de cette déception : l'incapacité du gouvernement à mener à bien et rapidement les réformes nécessaires figurant, au surplus, sur son agenda³⁶. Des réformes importantes lancées lors du début de la législature, seule l'assurance maladie, après bien des vicissitudes³⁷, est arrivée en discussion, en séance plénière, devant la

34. Le 13 avril 2002.

35. Voir Fiorina (1981).

36. Comme le note, par exemple, Hassan Bensassi dans *Al-Atam* (12 avril 2002) : « Le parlement ouvre aujourd'hui [...] sa dernière session avant les élections. Les débats devraient être mouvementés au vu des textes de loi proposés, notamment les trois projets de loi électorale, qui n'ont pas été approuvés pendant la session extraordinaire. Il faut y ajouter 120 textes de loi, sur lesquels les commissions parlementaires concernées n'ont pas fini de se pencher. La Chambre des représentants doit encore examiner 52 textes : 14 projets de loi et 55 propositions de loi attendent l'avis de la Chambre des conseillers. D'autres projets de loi devraient être proposés lors de cette session : couverture médicale, règlement du Conseil économique et social, loi des partis, code électoral [...] Le problème du traitement des initiatives parlementaires reste entier. [...] La question du contrôle de l'action gouvernementale et de la façon dont le gouvernement considère les questions orales et écrites des parlementaires se pose également. » (notons, par parenthèse, que ce journal est le quotidien arabophone de l'Istiqlal).

37. Sur le début de ces vicissitudes, voir Ferrié (2002, p. 219-222).

Chambre des Représentants, mais il ne fait aucun doute que le gouvernement espérait ainsi redorer son image sociale :

« Le Premier ministre viendra devant le Parlement. Il y défendra un projet d'assurance-maladie. Derrière ce projet repêché *in extremis* avant la fin de la législature, ce sont évidemment la politique et le bilan social que le gouvernement joue devant les élus... En lieu et place de la modernisation des relations de travail, c'est à la précarisation du travail lui-même que le Maroc doit d'avoir ralenti sa progression au chômage. En lieu et place de la modernisation financière, on a vu s'effondrer la bourse... Dans la panoplie des réformes sociales restées en suspens ou franchement stoppées par le gouvernement d'alternance, l'assurance maladie obligatoire a encore le moins de chances de réussir... Mais l'urgence de la campagne électorale fait que c'est l'AMO que le gouvernement va devoir promouvoir pour se redonner une image de modernisation sociale. Tout ce qu'il faut espérer, même si le système électoral ne renouvelle pas les têtes, c'est que la prochaine législature renouvelle ce qu'il y a dans ces têtes »³⁸.

À cette mesure, se sont ajoutées des concessions secondaires accordées à des groupes pouvant faire défection à la majorité, comme le personnel enseignant³⁹. En même temps, les partis de la coalition gouvernementale entrent clairement en concurrence, tant pour tirer bénéfice des quelques réalisations du gouvernement Youssoufi que pour déplorer la modestie des réformes. C'est ainsi que, lors d'une tournée électorale dans l'Oriental, le Secrétaire général de l'Istiqlal a affirmé que le Maroc : « ne pourra plus supporter cinq nouvelles années d'attentisme et d'hésitations »⁴⁰. Néanmoins, il n'hésita pas à s'attribuer tout ce qu'il peut y avoir de positif dans l'action de la Koutla, ce qui ne laissa pas d'indisposer ses partenaires comme le PPS, ainsi qu'en témoigne la chronique quotidienne de Mohcine dans *Al-Bayane* :

« L'invité de l'émission *Fi Al Wajiba*, Abbès El Fassi, Secrétaire général du Parti de l'Istiqlal et ministre de l'Emploi a fait feu de tous bois jeudi dernier en s'attribuant tous les mérites du gouvernement d'alternance, tout en rejetant sur les autres la responsabilité de ces insuffisances. De même, il a glorifié l'action de son parti concernant la mise en œuvre de l'action unitaire au sein du mouvement national qui a abouti à la formation de la Koutla démocratique au début des années 90, laquelle a été un élément moteur de la scène politique nationale ayant permis le déblocage de la situation et l'entrée du Maroc dans une expérience originale et prometteuse à la fois d'un avenir démocratique. Mais, à notre sens, et pour l'histoire, il aurait dû rappeler, ce que chaque Marocain reconnaît, le rôle primordial d'un leader disparu qui s'est investi totalement avec son parti pour convaincre ses partenaires du mouvement national de s'engager sur cette voie. Il s'agit du regretté Ali Yata, Secrétaire général du pps, qui a œuvré, aux côtés des autres leaders de l'USFP, du PI et de l'OADP à la concrétisation d'un rêve que le peuple marocain nourrissait des lustres durant, à savoir l'unité

38. Nadia Saleh, *L'Économiste*, 6 mai 2002.

39. Comme le souligne *La Nouvelle tribune* du 16 mai 2002 : « La campagne électorale est bel et bien lancée. La récente décision du cabinet El Youssoufi d'accorder aux enseignants, qui menaçaient d'entamer une grève de trois jours, une enveloppe budgétaire de quatre milliards de dirhams sur les quatre années à venir, aura fini de convaincre les plus sceptiques de cette évidence !... Voilà pourquoi aujourd'hui, alors que le jeu politique est ridiculement éclaté par la présence d'une trentaine ».

40. *L'Opinion* du 14 juin 2002.

d'action du mouvement national, au-delà des contingences et divergences secondaires et autres égoïsmes partisans »⁴¹.

Le Rassemblement national des indépendants se démarque également du bilan du gouvernement et du Premier ministre, son président, Ahmed Osmane, apparaissant, à l'instar de Abbès al-Fassi, comme un Premier ministre possible⁴². De plus, on remarquera ici, une nouvelle fois, à quel point le scrutin de liste à la proportionnelle, encourage les partis de la majorité à ne pas s'épargner (le choix d'un scrutin majoritaire à deux tours aurait eu un effet tout contraire, les obligeant à se ménager afin de pouvoir bénéficier de désistements réciproques). Ce climat de concurrence durera toute la campagne, même si un premier apaisement (disons une décélération) apparaît mi-juillet, à l'initiative de l'Istiqlal (qui avait, au demeurant, également pris l'initiative de la discorde)⁴³. Le 1^{er} août, le Premier ministre revendique à son tour - mais avec davantage de raisons - la paternité de la politique du gouvernement lors d'une déclaration de presque trois heures, faite devant le Parlement⁴⁴. Cette déclaration relance les critiques des autres formations de la majorité⁴⁵. Toutefois, au fur et à mesure que la date de l'élection se rapproche, les discordes vont se déplacer au sein même des partis et porter sur la désignation des têtes de liste. En effet, dans un scrutin de liste à la proportionnelle, c'est la place sur la liste qui détermine l'éligibilité des candidats. C'est ainsi que le Secrétaire général de l'Istiqlal écartera, de la tête de liste de son parti dans la circonscription de Larache, le député sortant, afin de profiter d'une circonscription sans risque ; celui-ci soutiendra alors la liste de son frère, membre du RNI⁴⁶. La question des places sur la liste se pose aussi à propos des listes nationales destinées à assurer la présence d'un

41. *Al-Bayane*, 23 juin 2002.

42. Voir l'entretien avec Ahmed Osmane, paru dans *Maroc-Hebdo international* (4-11 juillet 2002) : « Q : Vous n'êtes donc pas satisfait du bilan du gouvernement Youssoufi ? R : Nous faisons partie de ce gouvernement et nous avons tout fait pour lui faciliter la tâche. Je ne me permettrai pas de dire que ce gouvernement n'a rien fait, mais je dirais plutôt qu'il pouvait largement mieux faire. Il en avait les moyens et la possibilité. Il avait toute la confiance de feu Hassan II et celle de SM le Roi Mohammed VI. Il avait également toute la sympathie du peuple marocain qui a placé beaucoup d'espoirs en Abderrahmane Youssoufi et son gouvernement. Aucun gouvernement ne pouvait rêver de pareilles circonstances. C'est pourquoi je n'assume pas le bilan Youssoufi. Je ne suis pas en train de me démarquer de Youssoufi pour des raisons électoralistes ou politiciennes, mais là, c'est mon constat politique en toute honnêteté et en toute sincérité... ».

43. Comme le remarque ironiquement Narjis Rerhaye : « Les Istiqlaliens seraient-ils devenus pompiers après avoir longtemps joué aux pyromanes ? » (*Le Matin du Sabara*, 16 juillet 2002).

44. Voir l'éditorial de Mohamed El Gahs qui parle du « premier véritable chef de gouvernement de toute l'histoire du Maroc » (*Libération*, 3 août 2002).

45. Voir *L'Économiste* (5 août 2002) : « Certaines formations de la majorité gouvernementale se sont même opposées à l'idée d'une déclaration-bilan. Abderrazak Afilal, chef du groupe des députés istiqlaliens, a affirmé que "personnellement", il était "contre l'initiative de Abderrahman Youssoufi". Selon lui, "le bilan gouvernemental n'est pas très positif pour qu'il soit exposé devant les députés". Afilal a assuré qu'il déploiera tous ses efforts "afin de conserver l'unité de la majorité gouvernementale". En tout cas, c'est aujourd'hui qu'on saura s'il s'abstiendra de critiquer la déclaration. Même son de cloche, ou presque, au RNI. Taïeb Benchikh, chef du groupe, a déclaré que son parti "s'attendait à ce que le Premier ministre traite également les insuffisances de l'action gouvernementale". Le groupe socialiste présentera, à son tour, le bilan de son activité quelque jours après (*L'Économiste*, 13 août 2002).

46. Voir *L'Économiste*, 28 août 2002.

quota de femmes au parlement⁴⁷, nombre de partis ayant eu, en outre, tendance à présenter comme candidates moins des militantes que des femmes - sœurs, épouses... - proches de membres éminents de l'organisation au détriment des militantes⁴⁸. Malgré toutes ces discordes, le ministre de l'Intérieur continue à appeler de ses vœux une majorité et un gouvernement forts⁴⁹.

Les élections législatives eurent lieu le 27 septembre. Les résultats donnèrent à nouveau la majorité à la coalition sortante (voir annexe 1), avec une nette progression de l'Istiqlal. Mais ce fut, surtout, le succès du PJD, le parti islamiste, qui fut au centre de commentaires. Si les résultats ne diffèrent donc guère de ceux des élections de 1997, pour les partis au pouvoir, ceux-ci possèdent désormais une légitimité démocratique accrue, du fait que les élections n'ont pas été entachées de fraude et qu'à la neutralité négative de l'administration, s'est substituée une neutralité positive⁵⁰. L'Istiqlal s'est, bien sûr, félicité de ces résultats. Les socialistes, quant à eux, demeurent le premier parti marocain et s'en satisfont visiblement⁵¹. Toutefois, ils ne sortent pas - comme ils l'avaient sans doute espéré dans le courant de la législature - de l'obligation de former une large coalition pour demeurer au pouvoir. De ce point de vue, il n'y a pas de vainqueur naturel de l'élection (mais il n'y en avait pas davantage en 1997), dont on puisse affirmer qu'il constituera le gouvernement. Quant à la « victoire » islamiste, il importe aussi de la relativiser : parler de « progression » des islamistes par rapport à 1997 paraît, en effet, un abus de langage, si l'on considère que les élections précédentes avaient été (jusqu'à un certain point) « calibrées » par le ministre de l'Intérieur. On peut, de ce point de vue, considérer qu'il y a eu moins progression des « islamistes » que « régression » des interventions de l'administration. En tout état de cause, ceux-ci ne sont en mesure de peser sur la vie politique que 1°) s'ils parviennent à entrer dans une coalition gouvernementale ; 2°) si les partis, par crainte d'une future sanction électorale, s'alignent sur leur position⁵². Or, bien qu'une alliance entre l'Istiqlal et le PJD ait été de nombreuses fois évoquée - tant durant la campagne qu'après les élections⁵³ -, elle se heurte à plusieurs difficultés : a) si une telle alliance avait

47. Voir *Le Matin du Sabara*, 4 septembre 2002.

48. *Le Matin du Sabara*, 12 septembre 2002.

49. *Le Matin du Sabara*, 9 septembre 2002.

50. Voir la conférence de presse de Driss Jettou et le commentaire de Narjis Rerhaye (*Le Matin du Sabara*, 30 septembre 2002).

51. Voir le titre de *Libération* (30 septembre 2002) : « Les socialistes confirment leur position de premier parti du Maroc ».

52. Ce serait un scénario de réislamisation à l'égyptienne, où l'ensemble des acteurs politiques accepte le primat de la référence coranique dans le jeu politique sans pour autant que les islamistes puissent même espérer occuper une position légitime dans ce jeu (sur cette question, voir Ferrié, 1998).

53. Voir *L'Économiste* (1^{er} octobre 2002) : « Abbas El Fassi, secrétaire général du PI, a déclaré hier à l'Économiste que son parti "est ouvert à toutes les sensibilités politiques" [...] En outre, El Fassi a reconnu que sa formation "se retrouve avec le PJD sur plusieurs points". En d'autres termes, "l'Istiqlal est le dénominateur commun de tous les partis" [...] De son côté, le PJD se dit prêt à participer à un gouvernement mené par l'Istiqlal, en présence, éventuellement, du RNI et des partis de la Mouissance Populaire... ». Voir aussi *As-Sabab* (1^{er} octobre 2002) :

lieu, il faudrait d'autres membres à la coalition, l'Istiqlal et le PJD ne suffisant à constituer une majorité ; b) de plus, une telle alliance ne pourrait se faire qu'avec l'aval du roi, libre de nommer qui il veut à la primature et au gouvernement, aucun parti ou aucune coalition n'étant en mesure de s'imposer à lui – et l'on peut alors considérer que noyer la « transition » démocratique dans la réislamisation de l'espace public ne correspond pas exactement au projet politique de la monarchie ; c) il n'est pas certain non plus que l'Istiqlal envisage avec optimisme une coalition avec le PJD, dans lequel le parti serait malmené et dont il aurait du mal à sortir honorablement en cas d'échec – on peut penser, en effet, qu'une telle « trahison » rendrait difficile sinon impossible un retour à l'alliance avec l'usfp. En tout état de cause, le roi n'a pas permis aux spéculations et aux discordes de durer bien longtemps, puisqu'il a nommé, en prenant semble-t-il tout le monde de court, Driss Jettou Premier ministre ⁵⁴. Si le roi n'a pas respecté l'esprit des monarchies constitutionnelles (où le roi règne sans gouverner), il a agi conformément à la constitution marocaine et conformément à la situation. Il n'y a tout simplement pas de majorité naturelle au parlement et les dissensions entre l'USFP et l'Istiqlal, comme les recherches de nouvelles alliances, pouvaient laisser craindre une crise politique. On peut penser que le roi a alors voulu obliger les deux principaux partis de la précédente majorité à ne négocier que sur la coalition elle-même et la composition du gouvernement, de sorte qu'ils ne forment pas de coalition *ad hoc* dans le seul but d'atteindre la primature ⁵⁵. Il est

(Suite de la note 53, page précédente.)

« Une source de l'Istiqlal exclut la participation du PJD à un gouvernement dirigé par l'USFP, mais pense qu'elle est envisageable si la Primature est confiée à l'Istiqlal ». Voir également, *Aujourd'hui le Maroc* (1^{er} octobre 2002) : « La formation d'Abbas El Fassi croit dur comme fer qu'elle constituerait le groupe parlementaire le plus important grâce à quatre nouveaux députés élus sous des bannières politiques différentes qui ont manifesté leur désir de rejoindre ses rangs... Les Istiqlaliens clament leur ambition de faire un score conséquent sur la liste nationale dans l'espoir de distancer l'USFP. Et partant, d'être en position de conduire les consultations en vue de la formation de l'exécutif. L'Istiqlal vit dans cette espérance nourrie par les accords secrets qu'il avait pris avec le PJD sur le terrain électoral en vertu desquels les islamistes auraient donné à leurs militants une consigne de vote pour accorder leurs suffrages aux candidates istiqalienne... L'alliance PJD-Istiqlal se confirme. Sans celle-ci, le parti d'Abbas El Fassi aurait-il pu enregistrer la performance qui est la sienne aujourd'hui ?... »

54. Voir *Acb-Chark Al-Ausat* (10 octobre 2002) : « Surprise au Maroc : Jettou succède à Youssoufi, le roi Mohammed VI tranche la bataille entre l'USFP et l'Istiqlal en opérant un troisième choix ». *L'Économiste* (10 octobre 2002) : « La surprise est totale. On attendait un chef de gouvernement choisi parmi les dirigeants des grands partis, Driss Jettou est nommé Premier ministre... La décision royale de nommer un Premier ministre en dehors des partis et ayant la confiance du Trône ne signifie pas autre chose que la volonté clairement affirmée par le Souverain de prendre les choses en main ». *La Nouvelle tribune* (10 octobre 2002) : « Driss Jettou venait d'être chargé par SM le Roi de former un nouveau gouvernement, quelques heures à peine après la démission du gouvernement El Youssoufi. Cette décision, qui apparaîtra à beaucoup comme une « divine surprise » est non seulement un fait politique majeur, mais surtout la solution la plus pertinente à la situation actuelle, née d'élections qui n'ont pu désigner de francs vainqueurs parmi les partis qui briguaient les suffrages des électeurs... ».

55. Voir *Maroc-Hebdo international* (11-17 octobre 2002) : « Les raisons d'une nomination inattendue qui a chamboulé tous les calculs de la classe politique marocaine[...] Car il y a bien eu un chamboulement total. Toutes les grilles de lectures sont à mettre à la poubelle [...] La démocratie, c'est aussi un système comptable de représentativité, à condition de ne pas confondre stratégie politique et calculs d'épicier. Le choix de Driss Jettou est la conséquence de cette bouillabaisse démocratique. Un choix royal pour mettre tout le monde d'accord ».

difficile de ne pas garder de cette fin de l'alternance l'idée que, si les partis de la Koutla n'ont pas été désavoués par les électeurs, ils se sont une fois de plus avérés incapables de se constituer en alliance stable⁵⁶. D'une certaine manière, l'alternance politique n'a pas fondamentalement changé le monde politique marocain.

Commentaires

Si des commentateurs *et* des acteurs de la scène politique marocaine continuent à parler de « transition démocratique » – en se référant à une rhétorique académique –, à procéder à ce que Myriam Catusse et Frédéric Vairel nomment une « mise en récit »⁵⁷, il semble que les analystes doivent prendre leur distance vis-à-vis de cette qualification. La théorie des transitions démocratiques offre, au demeurant, une intéressante distinction qui semble appropriée à traiter du cas marocain, opposant la transition « pactée » et les transitions prolongées⁵⁸. Rapidement les transitions pactées suivent un rythme rapide, les acteurs s'entendant en premier sur la règle du jeu électoral, alors que les transitions prolongées sont lentes, l'accord sur les règles du jeu électoral étant remplacé par « processus [qui] peut durer des années [et] se développe, ponctué d'accords partiels car toujours sujets à une remise en cause, à la lumière de l'équilibre conjoncturel entre les forces politiques »⁵⁹. En fait, les transitions sont lentes pour trois raisons : a) d'abord parce que les acteurs considèrent que la situation est suffisamment stable pour prendre leur temps – et, d'une certaine manière, il est clair que l'institution monarchique assure ostensiblement cette stabilité ; b) ensuite parce que chacun des acteurs – les partis politiques notamment – peut espérer améliorer sa position en repoussant l'accord jusqu'à ce qu'il se fasse en sa faveur – cette manière de voir les choses est, toutefois, passablement irrationnelle, dans la mesure où on ne peut pas espérer optimiser indéfiniment une position, le temps ne jouant pas nécessairement en faveur de ceux qui attendent ; c) enfin parce qu'« [il] s'agit d'une stratégie évidente de l'élite autoritaire qui se refuse à modifier le *statu quo* mais qui accepte de chercher de nouvelle règle car elle n'a pas la capacité de résister à la pression de circonstances adverses ou de forces réformistes »⁶⁰ – la monarchie n'a pas la désir de renoncer à gouverner, même s'il lui paraît impossible, sans doute sincèrement, d'en agir avec les marocains et l'opinion internationale comme du temps d'Hassan II⁶¹. En fait,

56. Sur les difficultés pour les partis issus du mouvement national de s'entendre dans le passé, voir Santucci (1984) et, pour la période allant de l'indépendance au début des années soixante, voir Ashford (1963).

57. Voir Catusse et Vairel (2003, p. 75 et suivantes).

58. Sur cette distinction et ses développements dans le cas d'une « transition prolongée », la longue transition mexicaine, qui peut servir de modèle aux transitions dans les pays arabes, voir S. Loaeza (2002).

59. Loaeza (2002, p. 265).

60. *Ibid.*, p. 267.

61. On observera, de plus, que la transition marocaine s'opère en situation de force pour la monarchie, les opposants étant préalablement venus à résipiscence. Ce trait est, au demeurant, caractéristique des « transitions » dans les régimes autoritaires arabes qui s'opèrent toujours après l'échec des oppositions de gauche (d'abord) et islamistes (ensuite). Pour plus de développement sur cette question, voir Ferrié (2003).

les acteurs de la transition prolongée marocaine ne veulent rien concéder de définitif et pensent pouvoir compter sur la stabilité relative du régime pour ne pas avoir à en arriver là. Le consensus s'avère ainsi la forme acceptable du conservatisme, en ce qu'il apparaît d'emblée – et à tort – comme hautement démocratique⁶². Il n'est pas démocratique parce que, précisément, il stérilise le conflit pour l'accession au pouvoir et ne reconnaît pas la valeur supérieure de la majorité. Ceci se comprend : ni le roi ni les partis n'ont, en effet, intérêt à la mise en place d'un système concurrentiel majoritaire ; le roi, parce que, si une majorité se stabilise, elle se stabilisera nécessairement au détriment de son pouvoir, soit qu'il doit se fier à un bloc majoritaire dont il ne serait pas exactement le chef, soit qu'il voit arriver au pouvoir un bloc opposé à son engagement gouvernemental⁶³ ; les partis, parce que aucun d'eux ne peut espérer être majoritaire ou parvenir même à former une coalition cohérente. Le consensus sert ainsi de béquille à la faiblesse de la représentativité effective des partis et assure la primatie de la monarchie en tant que seule institution et force politique capable de guider le consensus.

On peut s'interroger, maintenant, sur la sortie de cette transition prolongée. Il est possible que, de réformes électorales en réformes électorales, la présence et l'assiette des partis politiques se stabilisent, de sorte qu'ils puissent envisager de renoncer au consensus. Une telle stabilisation se ferait à plus ou moins long terme au détriment de la monarchie qui a toujours tiré bénéfice de la scissiparité des partis politiques marocains quand elle ne l'a pas provoquée. Mais nous n'en sommes pas là : le régime marocain a l'avantage de présenter à la fois une stabilité forte de l'institution monarchique et une instabilité nette des institutions partisans, de sorte que ces dernières ont besoin de la première pour subsister. Ceci ne facilite paradoxalement pas l'exercice du pouvoir par le monarque qui ne peut ni s'appuyer résolument sur des forces réformatrices déterminées (les partis issus du mouvement national ne sont plus une force depuis longtemps) ni s'aliéner les forces conservatrices qui le soutiennent et ne pourraient pas être remplacées. Il reste à savoir ce qu'il adviendra de ces équilibres sans mouvement. Pour l'instant, le bilan est le renoncement aux réformes sociales voulues par la monarchie (c'était en quelque sorte le mandat confié par le roi précédent au gouvernement Yousoufi) et programmé par les partis au pouvoir. S'il n'est pas certain que ce renoncement constitue un risque sérieux d'explosion sociale – des attentats ne sont pas, faut-il le rappeler, un mouvement social –, il porte indéniablement

62. Voir Schedler et Santiso (1998).

63. On sait qu'Hassan II aimait dire qu'on ne peut « mettre la monarchie marocaine en équation ». C'est à ce genre de situations qu'il faisait allusion. Le roi ne peut avoir son parti majoritaire, sans renoncer en même temps à l'universalité de la représentation, c'est-à-dire au meilleur moyen de ne pas risquer de perdre le pouvoir du fait de la défaite de son parti. S'il se fie à un bloc majoritaire, celui-ci peut toujours s'autonomiser ou lui faire défaut à la suite de querelles internes (c'est ce qui s'est passé entre 1963 et 1965 avec le Front de défense des institutions constitutionnelles). En même temps, prendre le risque d'un véritable affrontement partisan, c'est se mettre en situation de perdre le pouvoir si les élections sont remportées par un parti à vocation majoritaire, voire à vocation de parti unique (c'était le risque que courrait la monarchie avec l'Istiqlal). En fait, la monarchie marocaine a moins besoin de forts soutiens partisans que de la faiblesse de tous les partis, entre lesquels elle peut alors jouer.

atteinte à l'image des partis, de l'activité politique et de la monarchie elle-même comme institution capable d'impulser le changement.

Références bibliographiques

- ASHFORD D. 1963. *Political Change in Morocco*, Princeton, Princeton University Press.
- BENNANI-CHRAÏBI M., 2003. « Parcours, cercles et médiations à Casablanca. Tous les chemins mènent à l'action associative de quartier », dans M. Bennani-Chraïbi et O. Fillieule, éds, *Résistance et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Science-po.
- BRYNEN R., B. KORANY ET P. NOBLE (eds), 1995. *Political Liberalization and Democratization in the Arab World*, vol. 1, *Theoretical Perspectives*, Boulder, Lynne Rienner.
- BUNCE V., 2000. « Quand le lieu compte. Spécificités des passés autoritaires et réformes économiques dans les transitions à la démocratie », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4-5.
- CATUSSE M. ET F. VAIREL, 2003. « "Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre". Métamorphoses et continuités du régime marocain », *Maghreb-Machrek*, n° 175.
- DOBRY M., 1986. *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- DUVERGER M., 1981. *Les Partis politiques*, Paris, Seuil, chapitre : « La direction des partis ».
- FERRIÉ J.-N., 1998. *Le Régime de la civilité. Public et réislamisation en Égypte*, Institut d'Études Politiques de Paris, mémoire pour l'Habilitation à diriger des recherches.
- 2000. « Maroc : la mise en place de l'alternance », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1998*. Paris, CNRS-Éditions.
- 2002. « Succession monarchique et désenchantement de l'alternance partisane au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1999*, Paris, CNRS-Éditions.
- 2003a. « Chronique politique marocaine : le jeu du roi et le jeu des partis ou le nouvel avatar du paradoxe de Lampedusa », *Annuaire de l'Afrique du Nord 2000-2001*, Paris, CNRS-Éditions.
- 2003b. « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Maghreb-Machrek*, n° 175.
- FIORINA MORRIS, 1981. *Retrospective Voting in American National Elections*, New-Haven, Yale University Press.
- LINZ J. ET A. STEPAN, 1996. *Problems of Democratic Transition and Consolidation : Southern Europe, South Africa and Post-Communist Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press.
- LOAEZA S., 2002. « L'incertitude dans la transition prolongée au Mexique. Le Parti Action nationale et l'horreur du risque », dans J. Santiso, éd., *À la recherche de la Démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala.
- PIZZORNO A., 1986. « Sur la rationalité des choix démocratiques », dans P. Birnbaum et J. Leca, dirs, *Sur l'Individualisme*, Paris, Presses de la FNSP.
- PRZEWORSKI A., 1991. *Democracy and the Market. Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SANTEUCCI J.-C., 1985. *Chroniques politiques marocaines (1971-1982)*, Paris, Éditions du CNRS.

— 2001. *Les Partis politiques marocains à l'épreuve du pouvoir*, Rabat, REMALD (coll. « Manuels et travaux universitaires »).

SCHEDLER A. ET J. SANTISO, 1998. « Democracy and time : an invitation », *International Journal of Political Science*, vol. 19, n° 1.

Annexes

1. Le résultat des élections législatives

- Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) : 50 sièges
- Parti de l'Istiqlal (PI) : 48 sièges
- Parti de la Justice et du Développement (PJD) : 42 sièges
- Rassemblement National des Indépendants (RNI) : 41 sièges
- Mouvement Populaire (MP) : 27 sièges
- Mouvement National Populaire (MNP) : 18 sièges
- Union Constitutionnelle (UC) : 16 sièges
- Parti National Démocratique (PND) : 12 sièges
- Front des Forces Démocratiques (FFD) : 12 sièges
- Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) : 11 sièges
- Union Démocratique (UD) : 10 sièges
- Mouvement Démocratique et Social (MDS) : 7 sièges
- Parti Socialiste Démocratique (PSD) : 6 sièges
- Parti Al Ahd : 5 sièges
- Alliance des Libertés (ADL) : 4 sièges
- Parti de la Réforme et du Développement (PRD) : 3 sièges
- Parti de la Gauche Socialiste Unifiée (GSU) : 3 sièges
- Parti Marocain Libéral (PML) : 3 sièges
- Forces Citoyennes (FC) : 2 sièges
- Parti de l'Environnement et du Développement (PED) : 2 sièges
- Parti Démocratique et de l'Indépendance : 2 sièges
- Parti du Congrès National Ittihadi : 1 siège

- Nombre d'électeurs : 13 884 467
- Nombre de votants : 7 165 206
- Taux de participation : 51,61 %
- Bulletins nuls pour les listes locales : 1 114 527, soit 15,55 %
- Bulletins nuls pour la liste nationale : 1 228 836, soit 17,15 %
- Suffrages exprimés pour les listes locales : 6 050 679 voix
- Suffrages exprimés pour la liste nationale : 5 936 370 voix.

2. Le nouveau gouvernement

- Driss Jettou, Premier ministre
- Abbas El Fassi, Ministre d'État
- Mohamed Benaïssa, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
- Al Mustapha Sahel, ministre de l'Intérieur
- Mohamed Bouzoubaa, ministre de la Justice
- Ahmed Toufiq, ministre des Habous et des affaires islamiques
- Mohamed El Yazghi, ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement
- Fathallah Oulaalou, ministre des Finances et de la Privatisation

- Abdessadek Rabiâh, secrétaire général du gouvernement
- Mohand Laenser, ministre de l'Agriculture et du Développement rural
- Mustapha Mansouri, ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité
- Habib El Malki, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- Khalid Alioua, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
- Najib Zerouali, ministre chargé de la Modernisation des secteurs publics
- Mohamed Achaari, ministre de la Culture
- Mohamed Aujjar, ministre des Droits de l'homme
- M'hammed Khalifa, ministre de l'Artisanat et de l'Économie sociale
- Karim Ghellab, ministre de l'Équipement et du transport
- Rachid Talbi El Alami, ministre de l'Industrie, du Commerce et des Télécommunications
- Adil Douiri, ministre du Tourisme
- Mohamed Cheikh Biadillah, ministre de la Santé
- Mohamed Taieb Rhafes, ministre des Pêches maritimes
- Mohamed Saad El Alami, ministre des Relations avec le parlement
- Mohamed Boutaleb, ministre de l'Énergie et des Mines
- Nabil Benabdallah, ministre de la Communication, porte parole du gouvernement
- Mustapha Mechahouri, ministre du Commerce extérieur
- Abderrahman Shai, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Administration de la défense nationale,
- Taieb El Fassi Fihri, ministre délégué aux affaires étrangères et à la coopération
- Nouzha Chekrouni, ministre déléguée auprès des affaires étrangères et de la coopération chargée des Marocains Résidents à l'Étranger
- Fouad Ali Himma, ministre délégué à l'Intérieur
- Omar Fassi Fihri, ministre délégué auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique chargé de la recherche scientifique
- Abderazzak El Mossadeq, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et générales et de la mise à niveau de l'économie
- Ahmed Toufiq Hjira, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du logement et de l'urbanisme
- Abdelkébir Zaboud, secrétaire d'état auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau
- M'hammed El Morabit, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement
- Yasmina Baddou, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité, chargée de la Famille, de la Solidarité et de l'Action sociale
- Saïd Oulbacha, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité, chargé de la Formation professionnelle
- Najima Rhozali, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de l'Alphabétisme et de l'Éducation non formelle.
- Mohamed El Gahs, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargé de la Jeunesse.